

## Les conducteurs bénévoles

### ▶ ANGEY

Marie-Christine & Pascal MAILLARD  
Tél. 02 33 60 07 02

### ▶ BACILLY

Marianne LEBARBIER – Tél. 06 71 81 42 87  
Marie-Claire RENAULT – Tél. 02 33 48 93 44  
Philippe TURMEL – Tél. 06 86 91 68 91

### ▶ CHAMPEAUX

Bruno BELLOIR – Tél. 02 33 50 29 81

### ▶ DRAGEY-RONTHON

Jacqueline TAPIN – Tél. 02 33 60 22 53

### ▶ LA ROCHELLE-NORMANDE

Michel CARLI – Tél. 06 76 56 77 18  
Michel FAUVEL – Tél. 02 50 06 03 29  
Jean MESENGE – Tél. 02 33 60 90 40

### ▶ MONTVIRON

Michel AUMONT – Tél. 02 33 48 91 28

### ▶ SARTILLY

Gérard NEE – Tél. 02 33 70 96 95



vous accompagner

# Solidarité transport

■ Sartilly  
et communes alentour

- ▶ Présidente de Familles Rurales :  
Evelyne CANU - Tél. 02 33 61 53 55  
50320 LA LUCERNE D'OUTREMER
- ▶ Coordonnatrices du groupe de bénévoles :  
Marianne LEBARBIER - Tél. 06 71 81 42 87  
50530 BACILLY  
Marie-Claire RENAULT - Tél. 02 33 48 93 44  
50530 BACILLY

- ▶ Solidarité transport, un partenariat  
entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : CCMSA MAEC - 02/2018

MSA Côtes Normandes  
37 rue de Malbec  
14026 Caen Cedex 9  
Tél. : 02 31 25 39 39  
Fax : 02 31 25 36 07  
[www.msa-cotesnormandes.fr](http://www.msa-cotesnormandes.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

Familles  
rurales  
Vivre mieux !



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## Solidarité transport

La MSA et l'Association Familles Rurales de La Lucerne-d'Outremer proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

## Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

## Où ?

Dans un rayon géographique limité. Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l' Association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Granville
- Coutances
- Saint-Lô
- La Haye-Pesnel
- Villedieu-les-Poêles
- Avranches
- Pontorson